

DECISION N°DC 46/2025

Attribution de la procédure 25.014 relative à la réalisation d'une étude stratégique zéro plastique sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la délibération DL 08/2024 du 27 février 2024 portant sur l'adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA (2022-2027),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 03 septembre 2025 sur la plateforme dématérialisée <https://siom-vallee-chevreuse.emarchesppublics.com>, annonce n°1116103 diffusée le 03 septembre 2025,

Vu l'unique offre remise par la société *ELCIMAI*, sise 5-7 rue de l'amiral Courbet, 94160 SAINT MANDE,

Considérant le Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027 adopté par le SIOM,

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets « Île-de-France zéro plastique », volet Collectivités « Mon territoire zéro plastique » porté par la Région Île-de-France, le SIOM de la Vallée de Chevreuse souhaite, à l'appui d'une étude, pouvoir déployer une stratégie territoriale zéro plastique co-construite avec les acteurs du territoire,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de faire réaliser une étude qui devra permettre au SIOM d'amplifier sa politique de prévention sur les prochaines années de son programme pour l'orienter de manière plus efficiente vers le zéro plastique afin de poursuivre sa courbe de réduction des DMA,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société ELCIMAI, sise 5-7 rue de l'amiral Courbet, 94160 SAINT MANDE, le marché relatif à la réalisation d'une étude stratégique zéro plastique sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue. Elle a été jugée acceptable. En conséquence, le marché est attribué à la société ELCIMAI, sise 5-7 rue de l'amiral Courbet, 94160 SAINT MANDE, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du Code de la commande publique.



ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre à prix mixtes, qui comprend des prix forfaitaires pour la réalisation des prestations d'étude stratégique zéro plastique décrites à l'article 5 du CCATP, ainsi que des prix unitaires pour la réalisation de prestations ponctuelles décrites à l'article 8 du CCATP.

S'agissant de la partie à prix unitaires, le marché s'exécute par l'émission de bons de commande, en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique.

Les minimums et maximums des prestations à prix unitaires sont exprimés sur toute la durée du marché en montants, comme suit :

- Montant minimum : 0 €
- Montant maximum : 2 500 € HT.

S'agissant de la partie forfaitaire, le montant de la prestation s'élève à 33 150 € HT, soit 39 780 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le titulaire s'attachera à mener sa mission jusqu'à l'approbation de la version définitive de l'étude. Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 4 mois, il est non reconductible.

Néanmoins, la durée de l'étude est estimée à 3 mois hors temps de décision du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

13 OCT. 2025
Villejust, le

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le :
- affichée le :

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

www.siom.fr

Chemin Départemental 118
91978 COURTABEUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2025

Application agréée E-legaline.com

99_AU-091-200062321-20251013-DC46_2025-A

